LE CONGRÈS DU CERCLE DES FISCALISTES

EN PARTENARIAT AVEC Lefebvre Dalloz

LA FISCALITÉ AU SERVICE DE LA CROISSANCE

5 NOV. 2026 - MAISON DU BARREAU - 2 RUE HARLAY, PARIS

ÉDITO

La fiscalité fait l'objet de débats permanents tant elle cisèle notre société fortement attachée à la redistribution équitable des ressources qu'elle produit. Elle soulève aussi en amont la question de son adéquation à la création des richesses dont elle se nourrit, à leur détention par les acteurs économiques et à leur transmission intergénérationnelle. Soucieux d'organiser un débat public débouchant sur des conclusions utiles, ce sont, entre autres, ces trois facettes du rôle de la fiscalité que nous avons décidé de mettre en exergue au cours de notre Congrès du 5 novembre prochain, intitulé « la fiscalité au service de la croissance ».

Cet événement s'adresse à une assistance principalement composée de professionnels du droit et du chiffre, de représentants du monde de la banque, de l'assurance et de la presse spécialisée. Il s'articule autour de six tables rondes réunissant chacune plusieurs experts aux sensibilités diverses, invités à dialoguer sous la conduite d'un journaliste. Il nous donnera en outre l'opportunité d'entendre les préconisations formulées par deux éminentes personnalités réputées pour leur hauteur de vue sur la problématique, lors de l'ouverture puis à la clôture de nos travaux.

PHILIPPE BRUNEAU
Président du Cercle des Fiscalistes

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9H00	ACCUEIL & INTRO	**FISCALITÉ ET CROISSANCE : QUELS LEVIERS POUR LA FRANCE ?**
9H15	OUVERTURE	**GRAND TÉMOIN**
9H35	TABLE RONDE 1	**FISCALITÉ DE LA DÉTENTION DU PATRIMOINE : ENTRE RENDEMENT, ÉQUITÉ ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE**
10H25	TABLE RONDE 2	**LES DROITS DE MUTATION À TITRE GRATUIT FACE À LA VAGUE DE SUCCESSIONS À VENIR**
11H15	TABLE RONDE 3	**LES RÉGIMES FISCAUX INCITATIFS COMME LEVIER DE CROISSANCE**
12H15	RENCONTRES	**COCKTAIL DÉJEUNATOIRE -** SALONS 3e ÉTAGE
14H30	PARTENAIRE	**PRÉSENTATION GENIA-L PAR LEFEBVRE-DALLOZ**
14H45	TABLE RONDE 4	**COMMENT ORIENTER L'ÉPARGNE DES MÉNAGES VERS LES ENTREPRISES ?**
15H45	TABLE RONDE 5	**RÉCONCILIER FISCALITÉ ET LOGEMENT**
16H50	TABLE RONDE 6	**ÉQUILIBRER LES RELATIONS ENTRE LES CONTRIBUABLES ET L'ADMINISTRATION**
17H45	CONCLUSION	**FISCALITÉ ET CROISSANCE : QUELLES PROPOSITIONS POUR LA FRANCE ?**
18H15	RENCONTRES	**COCKTAIL CLÔTURE -** SALON 3e ÉTAGE

9H00 - 9H35 : OUVERTURE CONGRÈS

FISCALITÉ ET CROISSANCE : QUELS LEVIERS POUR LA FRANCE ?

L'impératif absolu de notre pays est de réduire son déficit et sa dette. Pour y parvenir, la priorité est de mettre notre législation fiscale au service de la croissance par le biais de réformes compatibles avec notre modèle social.



PHILIPPE BRUNEAU ©3x

Président

LE CERCLE DES FISCALISTES



JEAN-FRANÇOIS HUSSON

Sénateur de la Meurthe et Moselle

SENAT

9H35 - 10H25

FISCALITÉ DE LA DÉTENTION DU PATRIMOINE : ENTRE RENDEMENT, ÉQUITÉ ET DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Notre fiscalité patrimoniale s'est construite par un empilement de dispositifs (IR, IFI, taxe foncière, prélèvements sociaux, DMTO), au point de devenir complexe, instable et peu favorable à l'investissement productif. Cette superposition accroît les coûts de conformité, nourrit l'insécurité juridique et nuit à la lisibilité pour les contribuables.
Si le remplacement de l'ISF par l'IFI a permis de préserver le capital productif, il a concentré la charge fiscale sur l'immobilier, avec des effets potentiellement défavorables sur l'investissement locatif et l'offre de logements. Par ailleurs, certains impôts frappent la détention indépendamment des revenus générés, soulevant des questions de droit de propriété, d'équité et de liquidité.
Dans un contexte marqué par l'évolution fréquente des règles fiscales, la stabilité et la prévisibilité apparaissent comme des conditions essentielles pour favoriser l'investissement de long terme et renforcer l'attractivité économique du territoire.
Cette table ronde examinera les pistes de réformes permettant de concilier rendement fiscal, équité et croissance, autour de trois principes : neutralité économique, prévisibilité juridique et soutien à l'investissement productif.



LAURENT MARTEL

Directeur de la Législation fiscale

MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIER

©GezelinGree



ANTOINE BOZIO

Directeur d'études
EHESS

Professeur
PSE

Directeur

Institut des politiques publiques (IPP)



OLIVIER JANORAY

Avocat Associé

CABINET DUROC PARTNERS



SONIA RECHACHE

Banquière

J.P. MORGAN PRIVATE BANK



STÉPHANE GLOGOWSKI

Rédacteur en Chef Adjoint

LEFEBVRE DALLOZ

Modérateur

10H25 - 11H15

LES DROITS DE MUTATION À TITRE GRATUIT FACE À LA VAGUE DE SUCCESSIONS À VENIR

La France est à l'aube d'une transition patrimoniale sans précédent. Le vieillissement démographique va provoquer dans les prochaines années un afflux massif de successions, dans un contexte de concentration croissante des patrimoines et de creusement des inégalités intergénérationnelles. Les droits de mutation à titre gratuit (DMTG), près de 20,8 milliards d'euros en 2024, ne touchent pourtant qu'environ 13 % des successions, révélant un impôt à la fois symboliquement puissant et structurellement étroit.

C'est ce paradoxe qui est au cœur de cette table ronde : les DMTG sont-ils encore un instrument de redistribution efficace, ou faut-il les repenser comme un levier de circulation du patrimoine de l'improductif vers le productif, des générations âgées vers les plus jeunes ?

Le débat s'articulera autour de tensions concrètes : faut-il taxer davantage la mort ou encourager la transmission du vivant ? Faut-il élargir l'assiette ou concentrer l'effort sur les transmissions les plus élevées ? Les régimes dérogatoires au premier rang desquels le pacte Dutreil sont-ils des anomalies à corriger ou des nécessités économiques à préserver ? Et quels sont les risques réels d'un durcissement dans un contexte de mobilité patrimoniale accrue ?

Au-delà de la technique fiscale, c'est une question de philosophie redistributive qui se pose : l'impôt sur les transmissions peut-il contribuer à rééquilibrer la fiscalité entre travail et capital, sans décourager l'investissement ni accélérer les stratégies d'évitement ?



ANTOINE FOUCHER

Président

QUINTET



ANDRÉ MASSON

Directeur de recherches
CNRS

Directeur d'études
EHESS

Chercheur
ECOLE D'ECONOMIE DE PARIS



JÉRÔME BERNECOLI

Notaire Associé

CHONE ET ASSOCIES



JEAN-FRANCOIS DESBUQUOIS

Avocat Associé

FIDAL



STÉPHANE GLOGOWSKI

Rédacteur en Chef Adjoint

LEFEBVRE DALLOZ

Modérateur

11H15 - 12H10

LES RÉGIMES FISCAUX INCITATIFS COMME LEVIER DE CROISSANCE

Une compétition fiscale se joue en Europe pour attirer les contribuables mobiles. L'Italie taxe au forfait les revenus étrangers de ses néo-résidents jusqu'à 300 000 € par an depuis la loi de finances 2026; l'Espagne maintient son régime « Beckham »; le Portugal a bâti son attractivité sur le statut de résident non habituel et le Royaume-Uni vient de refondre son régime des non-domiciliés. Tous visent des patrimoines passifs et mobiles.
La France, elle, n'offre aucun régime de résidence purement passif. Son seul levier, le régime des impatriés de l'article 155 B du CGI, cible des salariés et dirigeants venant travailler en France, pour une durée plafonnée à huit ans. Or, la loi de finances pour 2025 a durci la fiscalité des instruments d'intéressement : l'article 163 bis H du CGI soumet par principe les gains des management packages au régime des traitements et salaires, à un taux marginal pouvant atteindre 59 %. La France pénalise ainsi la rémunération des cadres qu'elle prétend attirer.
Ces régimes soulèvent une question commune : leurs bénéficiaires conservent-ils l'accès aux conventions fiscales bilatérales ? Qualité de résident conventionnel, délivrance des certificats de résidence, partage du droit d'imposer : autant d'enjeux que les administrations et les juges scrutent de plus en plus étroitement.
La France doit-elle entrer dans cette compétition en assumant des régimes d'attractivité ciblés sans renier son modèle redistributif ou tenir une ligne de principe au risque de voir partir talents et capitaux ?



PASCAL SAINT-AMANS

Founder & CEO

SAINT-AMANS GLOBAL ADVISORY



VITTORIO ZUCHELLI

Of Counsel du Tax Department

GIANNI ORIGONI



FREDERIC VALENTIN

Ingénierie patrimoniale

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING



SOPHIE CARNE-CARNAVALET

Avocate Associée

SEKRI VALENTIN ZERROUK



OLIVIER DAUCHEZ

Avocat Associé

GIDE LOYRETTE NOUEL



NADIA TEBBOUL

Directrice de la rédaction fiscale-comptable

LEFEBVRE DALLOZ

Modératrice

14H30 - 14H45 : PARTENAIRE

L'IA AU SERVICE DE L'EXPERTISE FISCALE : GenIA-L, l'IA de confiance de Lefebvre Dalloz

Alors que l'intelligence artificielle générative se déploie rapidement dans les métiers du droit et du chiffre, les professionnels sont confrontés à un défi majeur : comment tirer parti de l'IA tout en garantissant la fiabilité des réponses, la sécurité des données et la conformité réglementaire ?
Développée par les équipes de Lefebvre Dalloz, GenIA-L est une intelligence artificielle conçue spécifiquement pour les professionnels des environnements réglementés. Alimentée par les contenus experts de référence de Lefebvre Dalloz, elle fournit des réponses fiables, actualisées et fondées sur des sources vérifiées.
Déjà adoptée par plus de 75 000 utilisateurs en Europe, GenIA-L permet d'analyser des documents, d'effectuer des recherches complexes, de générer des réponses structurées et d'exploiter efficacement l'information juridique et fiscale.
Lors du Congrès, Céline Meurin présentera plusieurs cas d'usage concrets spécialement conçus pour les fiscalistes. Les participants pourront découvrir comment l'IA peut les accompagner dans leurs recherches, leurs analyses et la sécurisation de leurs positions. Ils auront également l'opportunité de tester directement l'outil sur des tables de démonstration et d'échanger avec nos experts.
En associant intelligence artificielle, contenus de référence et expertise humaine, GenIA-L aide les professionnels à gagner en efficacité tout en renforçant la fiabilité de leurs décisions.



Céline MEURIN

Rédactrice fiscale

LEFEBVRE DALLOZ

14H45 - 15H45

COMMENT ORIENTER L'ÉPARGNE DES MÉNAGES VERS LES ENTREPRISES ?

L'épargne des ménages français est abondante. Elle reste néanmoins massivement concentrée sur des supports liquides et sécurisés, au détriment du financement en fonds propres des entreprises.

Les tentatives pour corriger cette allocation ne manquent pas : contrats DSK, NSK et euro-croissance, PEA-PME et plus récemment le PER. Leurs résultats sont inégaux, et cette inégalité mérite d'être interrogée : tient-elle à la conception des dispositifs, ou à des contraintes plus profondes que la seule ingénierie fiscale ne peut lever ?

Car derrière la question technique se posent des questions de fond. Comment les comportements d'épargne répondent-ils ou non aux incitations ? Quel rôle jouent l'horizon démographique, le niveau d'éducation financière, ou encore la rigidité des contrats existants ? Et dans quelle mesure les dispositifs qui ont mieux fonctionné (PEA, assurance-vie) éclairent-ils les conditions du succès ?



PHILIPPE CREVEL

Directeur

CERCLE DE L'EPARGNE



CORINNE CARAUX

Déléguée Nationale

LE CONSERVATEUR



JEAN-FRANCOIS DESBUQUOIS

Avocat Associé

FIDAL



PASCAL LAVIELLE

Responsable du Service ingénierie Patrimoniale, retraite, fiscalité à la Direction Juridique et Fiscale

BNP PARIBAS Cardif



CECILE DESJARDINS

Journaliste Indépendante

Modératrice

©Lionel Guéricolas

15H45 - 16H50

RÉCONCILIER FISCALITÉ ET LOGEMENT

Le marché du logement français souffre d'un paradoxe : alors que les besoins de logements n'ont jamais été aussi pressants, la fiscalité immobilière apparaît souvent davantage comme un instrument de rendement budgétaire que comme un véritable outil de politique du logement. Droits de mutation élevés, fiscalité des plus-values fondée sur la durée de détention, coexistence de régimes multiples selon les modes de détention ou d'exploitation : l'accumulation de dispositifs successifs a progressivement construit un système complexe dont les objectifs ne sont plus toujours lisibles.
Cette situation interroge la place accordée à l'immobilier dans notre modèle économique. L'immobilier est-il un actif patrimonial qu'il convient de taxer davantage qu'un autre ou un secteur stratégique dont la fiscalité devrait contribuer à soutenir la production de logements, la rénovation du parc et la mobilité résidentielle ?
La table ronde proposera ainsi de s'interroger sur l'utilité même de la fiscalité immobilière. Faut-il revoir les droits de mutation pour favoriser les transactions ? Repenser les plus-values afin de fluidifier le marché ? Faire évoluer l'IFI, la fiscalité locative ou celle des transmissions pour accompagner les objectifs de logement ? Plus largement, comment passer d'une logique de dispositifs successifs à une fiscalité cohérente, assumant clairement les objectifs économiques et sociaux qu'elle entend poursuivre ?



LOÏC CANTIN

Président

FNAIM



©PhotoGezelinGree

GUILLAUME KASBARIAN

Député d'Eure-et-Loir

Président du Parti de la Liberté

Ancien ministre



THOMAS PRUD'HOMOZ

Notaire Associé

KL CONSEIL



FRÉDÉRIC POILPRÉ

Directeur Général Délégué

OFFICIUM ASSET MANAGEMENT



PHILIPPE GOSSET

Avocat Associé

CMS FRANCIS LEFEBVRE



BERENICE DEVILLE-FLEURIOT

Journaliste spécialisée immobilier et économie

Modératrice

16H50 - 18H00

ÉQUILIBRER LES RELATIONS ENTRE LES CONTRIBUABLES ET L'ADMINISTRATION

On a constaté l'accroissement des prérogatives de l'Administration fiscale et de l'intensité des contrôles, notamment en matière d'utilisation de données personnelles et de big data, d'automatisation du contrôle par les algorithmes, de majorations et sanctions administratives, et de pénalisation du contrôle fiscal. Face à cette tendance largement inéluctable, le risque existe d'un déséquilibre entre les pouvoirs de l'administration et les garanties des contribuables, au détriment des libertés publiques. S'agissant en particulier des activités économiques, le risque est celui d'une perte de confiance du contribuable envers l'Administration, et d'une insécurité fiscale, préjudiciable au développement d'activités, notamment des ETI, et à l'attractivité de notre pays.



JEAN-PIERRE LIEB

Avocat associé - Tax policy & controversy
ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS



MICHEL BOULEAU

Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien premier vice-président de la
COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS



©Goupy

JEROME TUROT

Avocat spécialisé en procédures administratives, assistance à contrôle fiscal et contentieux fiscal, Ancien Membre du Conseil d'État.



MARTIN COLLET

Professeur de Droit
UNIVERSITE PARIS PANTHEON - ASSAS

18H00- 18H30 : CONCLUSION CONGRÈS

FISCALITÉ ET CROISSANCE : QUELLES PROPOSITIONS POUR LA FRANCE ?



PHILIPPE BRUNEAU

Président

LE CERCLE DES FISCALISTES



JEAN PEYRELEVADE

Haut fonctionnaire, économiste et dirigeant d'entreprises

LE CONGRÈS
DU CERCLE DES
FISCALISTES

lecercledesfiscalistes.com